



## **Aide à l'appui des objectifs des Conventions de Rio pour les années 1998-2000**

**Contribution du Secrétariat du CAD pour l'information des participants  
au Sommet Mondial sur le développement durable  
Johannesburg août 2002**

Ce document présente les données sur les ressources financières accordées aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre les trois Conventions de Rio :

- la Convention-cadre sur les changements climatiques ;
- la Convention sur la lutte contre la désertification ;
- la Convention sur la diversité biologique.

Il analyse les résultats d'une étude spéciale entreprise par le Secrétariat du CAD en collaboration avec le Groupe de travail sur les statistiques<sup>1</sup> et son réseau de correspondants statisticiens, le Groupe de travail sur la coopération pour le développement et l'environnement et les secrétariats des Conventions, étude qui couvre les apports d'Aide publique au développement de 1998 à 2000. Pour des informations complémentaires, contacter le Secrétariat du CAD par courrier électronique à l'adresse [dac.contact@oecd.org](mailto:dac.contact@oecd.org).

<sup>1</sup>

Le Groupe de travail sur les statistiques est un organe subsidiaire du CAD. Son mandat a pour objectifs, entre autre, d'améliorer la notification statistique, d'assurer la comparabilité la plus complète possible des notifications et de promouvoir une large utilisation des données dans les institutions internationales, les pays en développement et les pays Membres du CAD.

## Contexte

Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio se sont engagés à aider les pays en développement à mettre en œuvre ces Conventions et à notifier aux Conférences des Parties respectives les initiatives entreprises, y compris les apports de ressources financières. Ces informations donnent lieu à l'établissement de communications nationales mais, faute de normalisation, il est difficile de procéder à des agrégations ou à des comparaisons entre pays. Les secrétariats des Conventions ont demandé au CAD d'examiner si les données financières concernées pouvaient être obtenues en utilisant les procédures standard du Système de notification des pays créanciers (SNPC). (Voir la brève description de la notification de l'objet de l'aide dans les statistiques du CAD dans l'encadré ci-après.) Suite à une étude pilote sur les apports d'aide de l'année 1998, le CAD a organisé une collecte spéciale sur les apports en 1998-2000. Les résultats sont présentés dans ce rapport.

## Couverture des données

Les données couvrent les engagements<sup>2</sup> bilatéraux et multilatéraux d'aide publique au développement (APD) visant les objectifs des Conventions de Rio pour 1998-2000.

Vingt des 23 Membres du CAD (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont contribué à l'étude. Aucune donnée n'a été reçue de l'Italie, du Luxembourg et de la Commission européenne.

Les pays qui ont transmis des données pour l'étude représentent 97% du total des engagements d'APD bilatérale des pays du CAD pour 1998-2000. L'étude peut donc être considérée comme représentative. Cependant plusieurs pays ont mentionné qu'ils n'avaient pas été en mesure d'examiner la totalité de leur programme d'aide bilatérale.<sup>3</sup>

## Conseils pour l'analyse des données

Ces données constituent la meilleure estimation de l'aide allouée par les Membres du CAD en appui aux Conventions de Rio. Elles se réfèrent à toutes les activités qui ont été marquées comme visant les objectifs des Conventions, soit comme « objectif principal » soit comme « objectif significatif ». La part d'une activité qui vise les objectifs d'une Convention pouvant être très variable, ces données ne peuvent être considérées que comme des approximations. De plus, une activité peut viser les objectifs des trois Conventions à la fois. En conséquence les données sur l'aide axée sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification ne doivent pas être additionnées, au risque d'un double comptage.

Les graphiques et tableaux présentent généralement les données en moyenne sur trois ans. Utiliser des moyennes pour lisser les variations des engagements augmente la pertinence statistique de l'analyse des données. Des données sur une période de trois ans seulement constituent des séries trop courtes pour définir des tendances de l'aide à l'appui des Conventions. Des séries chronologiques de cinq ans seraient nécessaires.

---

<sup>2</sup> Les données pour la Belgique, l'Espagne, l'Irlande et le Japon (coop. tech.) correspondent à des versements.

<sup>3</sup> Les données pour l'**Allemagne** se réfèrent aux activités de KfW et de GTZ. Les données pour le **Japon** couvrent le programme général des dons, la coopération technique par JICA et les prêts en yens. Les données du **Portugal** se réfèrent aux activités du Ministère des Finances.

Pour des raisons techniques, les données notifiées seulement de façon agrégée n'ont pas été incluses dans l'analyse. Les données du **Danemark** excluent les engagements par DANCED (41.2 millions de \$ en 1998-2000). Les données de la **France** couvrent les engagements de l'Agence française de développement, de Natexis et du Ministère des affaires étrangères, mais excluent les autres ministères ainsi que le Fonds français pour l'environnement mondial FFEM. (Les engagements moyens par le FFEM en 1998-2000 pour la biodiversité et le changement climatique combinés se sont élevés à 11 millions de \$ par an. Ce montant ne couvre cependant pas de manière adéquate le volume des activités. Selon le principe du « coût incrémental » suivi par les Conventions, le FFEM finance en moyenne de 20 à 40 % du coût total des projets, l'essentiel du financement venant d'autres sources françaises ou locales.) Les données des **Pays-Bas** couvrent les activités financées par le budget de la coopération mais excluent d'autres ministères, les ONG et le programme des volontaires. (Pour ces deux derniers, les engagements moyens annuels à l'appui des Conventions de Rio étaient estimés respectivement à 42 millions de \$ et 3 millions de \$.)

Les données montrent à la fois la valeur et le nombre des activités notifiées. Les analyses basées seulement sur des données financières peuvent refléter de manière inadéquate le niveau réel des efforts des donateurs. En effet, les projets d'investissement pour l'infrastructure (énergie, transport) à forte intensité en capital sont dominants et dissimulent les nombreuses activités de moindre ampleur à forte intensité en main-d'œuvre comme les séminaires, cours de formation, projets de recherche, frais de consultants dans le secteur des activités générales de protection de l'environnement. Des données en dollars peuvent aussi « biaiser » l'analyse dans le sens où elles reflètent d'abord et avant tout les programmes des donateurs les plus importants qui financent dans certains cas des projets de plus de 100 millions de \$.

## En bref

L'étude a montré que les Membres du CAD affectent chaque année en moyenne environ 2.7 milliards de \$ pour l'aide axée sur les changements climatiques, 700 millions de \$ pour l'aide en appui à la lutte contre la désertification et 1 milliard de \$ pour l'aide axée sur la biodiversité. Si on prend en compte l'aide en appui aux objectifs des Conventions accordée aux agences multilatérales (environ 450 millions de \$ par an) et le fait que les activités d'aide bilatérale puissent être notifiées comme visant les objectifs de plus d'une Convention, on peut alors estimer que le total de l'aide des Membres du CAD en appui aux objectifs des Conventions de Rio est de l'ordre de 4 milliards de \$ par an. Toutefois, les données ne permettent pas d'évaluer si ces ressources financières sont « nouvelles et additionnelles » comme prévu dans chaque Convention.

Aucune information n'a été communiquée sur des activités par des ministères ou des agences n'appartenant pas au réseau normal de notification du CAD, malgré la demande spécifique de telles informations. Comme la notification sur les engagements d'APD dans le SNPC est complète, il est vraisemblable de considérer que l'essentiel de l'aide en appui des Conventions de Rio est apporté par les agences d'aide. Sinon, des données supplémentaires en provenance d'autres agences auraient été notifiées au moins pour quelques donateurs.

### Notification de l'objet de l'aide dans les statistiques du CAD

**Le CAD a mis en place deux systèmes de notification pour recueillir les données sur les apports d'aide : un questionnaire annuel servant à l'établissement des statistiques globales du CAD et le Système de notification des pays créanciers (SNPC) dans le cadre duquel sont fournies des informations sur les diverses activités.** Les statistiques du CAD donnent un tableau d'ensemble de la répartition géographique et par objet de l'aide, ainsi que de la part relative de chaque pays bénéficiaire, région ou objet dans le total. Le SNPC permet d'obtenir simultanément des renseignements sur la destination et l'objet des activités d'aide. Les données des deux systèmes, CAD et SNPC, sont collectées dans un format électronique standard et bénéficient de techniques de dissémination avancées. (Voir : <http://www.oecd.org/dac/stats>.)

**La notification de l'objet de l'aide implique une classification par secteur et par objectif.** Le code-objet indique "dans quel domaine particulier de l'économie ou de la structure sociale du pays bénéficiaire le transfert considéré va stimuler le développement". Dans la notification au CAD (comme dans la plupart des systèmes internes des Membres) à chaque activité ne peut être associé qu'un seul code secteur. Pour des activités couvrant plusieurs secteurs, il est affecté soit un code multisecteurs soit le code secteur correspondant à la composante la plus importante de l'activité. La notification de l'objectif poursuivi au moyen de l'aide - la viabilité biologique, la parité homme-femme, la réduction de la pauvreté ou le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques - se fonde sur un système de marqueurs susceptible de prendre trois valeurs : "objectif principal", "objectif significatif", et "non orienté vers l'objectif". Chaque activité peut répondre à plus d'un objectif.

**Les statistiques relatives à "l'aide à l'environnement" sont dérivées à la fois du système de marqueurs et des données sur la répartition sectorielle de l'aide.** Le marqueur sur l'environnement (viabilité biologique) identifie des activités qui ont pour objet "de produire une amélioration de l'environnement physique et/ou biologique du pays, de la région ou du groupe cible intéressé" ou qui "contient des actions spécifiques pour intégrer des considérations environnementales dans les objectifs du développement à travers le soutien aux institutions et/ou le développement des capacités". L'environnement est aussi recensé en tant que secteur de destination de l'aide. La classification sectorielle comprend sous sa rubrique "aide plurisectorielle" une catégorie "activités générales de protection de l'environnement" permettant d'isoler les programmes plurisectoriels en faveur de la protection de l'environnement par rapport à des activités liées à des domaines comme la politique environnementale et la gestion de l'environnement, ou la sensibilisation, la formation et la recherche en matière d'environnement.

Les activités en appui aux objectifs des Conventions de Rio se retrouvent en grande majorité sous la définition de l'aide à l'environnement. Les marqueurs Rio permettent de les identifier de manière spécifique.

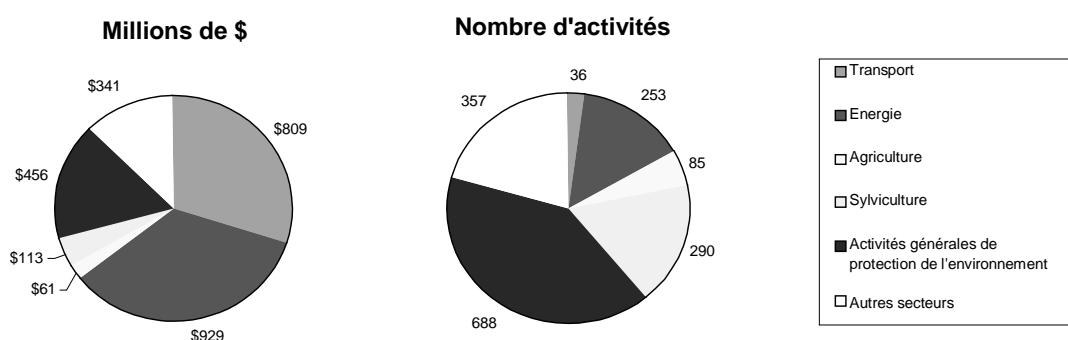
## 1. Aide à l'appui des objectifs de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

L'aide axée sur les changements climatiques se définit par les activités qui contribuent à l'objectif de stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique en favorisant les efforts pour réduire ou limiter les émissions de GES ou améliorer la séquestration des GES.

Dix-neuf Membres du CAD ont notifié un total de 5124 activités individuelles d'aide axée sur les changements climatiques en 1998-2000, pour une valeur totale de 8.1 milliards de \$ pour l'ensemble des trois années.

Le graphique 1.1 représente la ventilation sectorielle des activités d'aide que les Membres ont notifiées comme visant les objectifs de la CCNUCC. En valeur, près de 90% de l'aide axée sur les changements climatiques concernent les secteurs du transport, de l'énergie, de l'agriculture, de la sylviculture et des activités générales de protection de l'environnement. De la ventilation sectorielle à partir du nombre de projets notifiés, il ressort que l'énergie, la sylviculture et les activités générales de protection de l'environnement sont les principaux domaines d'action, alors que les projets relatifs au secteur des transports sont moins nombreux et seulement financés par quelques donateurs. La catégorie des activités générales de protection de l'environnement comprend un grand nombre d'opérations de type coopération technique de montant relativement faible.

**Graphique 1.1 Aide axée sur les changements climatiques par secteurs, engagements, moyenne 1998-2000**



L'aide axée sur les changements climatiques dans les secteurs de l'énergie, de la sylviculture, des activités générales de protection de l'environnement et, dans une moindre mesure, du transport représente une part significative de l'aide totale allouée à ces secteurs (respectivement 44%, 48%, 43% et 21%). Pour tous les autres secteurs (y compris l'agriculture, le développement rural, la distribution d'eau, l'industrie), cette part est faible.

Le tableau 1.1 ci-après donne une vue d'ensemble des données reçues. Il indique pour chaque donneur la valeur totale de l'aide axée sur les changements climatiques notifiée pour 1998-2000 et la moyenne annuelle sur les trois années. Le Japon, l'Allemagne et les États-Unis contribuent ensemble pour 87% du montant total notifié. La part de l'aide axée sur les changements climatiques dans l'APD bilatérale totale est la plus forte pour l'Allemagne (suivi du Japon, de la Finlande et de la Norvège). De plus, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont notifié un nombre relativement élevé d'activités. Les données fournies par les autres Membres semblent indiquer que les programmes relevant de l'APD bilatérale ne mettent pas l'accent sur les changements climatiques. Globalement, l'aide axée sur les changements climatiques représente 7.2% de l'APD bilatérale totale des Membres en 1998-2000.

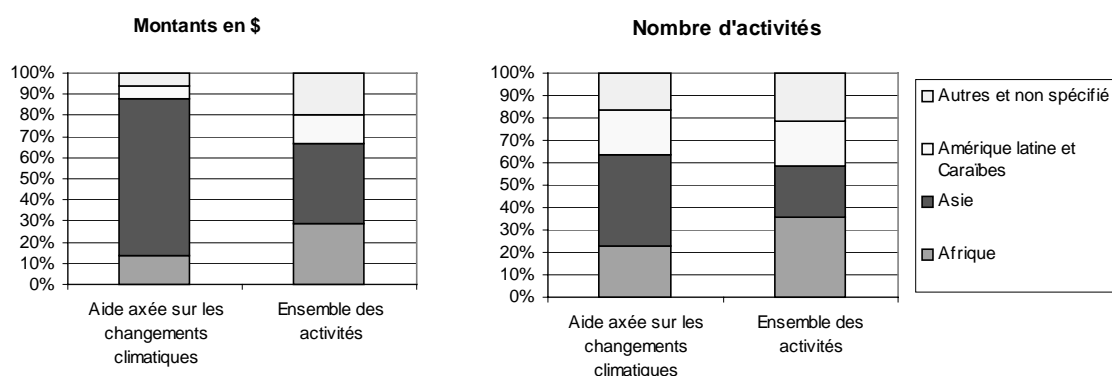
Comme le révèle le graphique 1.2, en valeur, les trois quarts des activités notifiées comme visant les changements climatiques concernent l'Asie. En nombre, les activités sont assez équitablement réparties entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. De plus, un grand nombre d'activités d'un montant peu élevé revêtent par définition un caractère global (elles ne visent pas un bénéficiaire en particulier et sont notifiées sous « pays en développement non spécifiés »).

**Tableau 1.1 Aide axée sur les changements climatiques par pays du CAD, engagements 1998-2000**

	1998	1999	2000	Moyenne annuelle 1998-2000		
	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	% de l'APD bilatérale totale	Nombre d'activités
Allemagne	490.7	846.9	224.4	520.7	17.0%	65
Australie	9.7	14.6	13.5	12.6	1.6%	22
Autriche	0.9	..	3.5	1.5	0.4%	8
Belgique	6.1	1.7	4.6	4.1	0.8%	35
Canada	23.2	9.9	21.8	18.3	1.7%	11
Danemark	18.2	0.6	3.6	7.5	1.1%	2
Espagne	2.0	11.6	24.8	12.8	1.3%	61
États-Unis	171.0	223.6	167.8	187.5	2.3%	251
Finlande	38.3	16.7	14.4	23.1	11.3%	20
France	64.1	9.5	13.5	29.0	1.1%	13
Irlande	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1%	1
Japon	1372.9	1782.5	1750.2	1635.2	15.7%	846
Norvège	62.0	71.2	41.9	58.4	6.6%	138
Nouvelle-Zélande	0.8	0.2	0.2	0.4	0.4%	6
Pays-Bas	45.8	37.9	61.6	48.4	2.3%	101
Portugal	0.0	0.0	11.5	3.8	1.9%	0
Royaume-Uni	105.6	204.5	49.1	119.7	3.4%	94
Suède	28.5	18.2	13.4	20.1	2.1%	25
Suisse	4.3	4.8	4.6	4.5	0.7%	9
<b>TOTAL</b>	<b>2444.2</b>	<b>3254.3</b>	<b>2424.6</b>	<b>2707.7</b>	<b>7.2%</b>	<b>1708</b>

**Note :** Pour le **Danemark** et la **France**, voir la note de bas de page 3 sur la couverture des données. Les données pour le **Royaume-Uni** représentent ses engagements globaux à l'appui des changements climatiques (« overall climate change commitment »). Ils ont été estimés lors d'une étude interne qui a évalué la contribution de chaque activité aux changements climatiques (« climate contribution ») à partir d'une échelle de pourcentages. Ces données, obtenues à partir d'une approche méthodologique différente, ne sont pas entièrement comparables aux données des autres Membres du CAD.

**Graphique 1.2 Aide axée sur les changements climatiques par régions, engagements, moyenne 1998-2000**



## 2. Aide à l'appui des objectifs de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (NU-CLD)

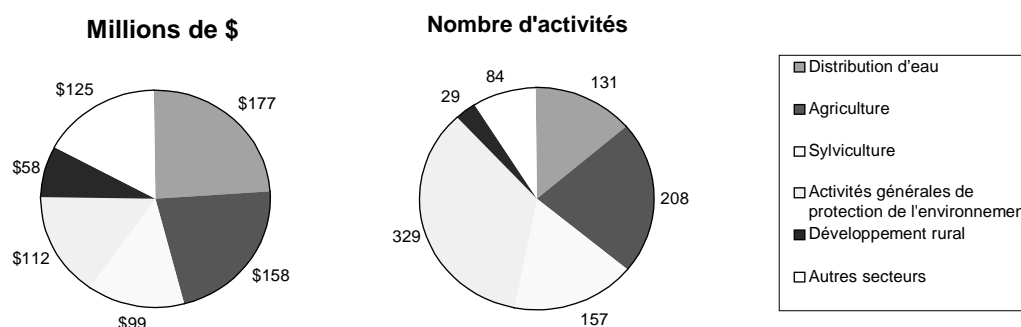
**L'aide axée sur la désertification** se définit par les activités qui contribuent à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides ou sous humides par la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état des terres partiellement dégradées ou la restauration des terres désertifiées.

Dix-huit Membres du CAD ont notifié un total de 2814 activités individuelles d'aide axée sur la lutte contre la désertification en 1998-2000, pour une valeur de 2.2 milliards de \$ pour les trois ans.

Le graphique 2.1 représente la ventilation sectorielle des activités d'aide que les Membres ont notifiées comme visant les objectifs de la NU-CLD. En valeur, l'aide axée sur la désertification est assez équitablement répartie entre les secteurs de la distribution d'eau, l'agriculture, la sylviculture, les activités générales de protection de l'environnement et le développement rural. L'analyse à partir du nombre d'activités notifiées confirme que plus de 90% des activités axées sur la désertification sont entreprises dans ces secteurs. La plupart des donateurs ont notifié des activités dans ces secteurs, alors que seuls un ou deux donateurs ont également notifié des activités dans d'autres secteurs.

L'aide axée sur la désertification représente une part élevée de l'aide totale allouée à la sylviculture que la part est la plus élevée (42%), mais les parts pour le secteur des activités générales de protection de l'environnement, l'agriculture et la distribution d'eau peuvent également être considérées comme significatives (respectivement 11%, 9% et 7%).

**Graphique 2.1 Aide axée sur la désertification par secteurs, engagements, moyenne 1998-2000**



Le tableau 2.1 donne une vue d'ensemble des données reçues. Il indique par donneur la valeur totale de l'aide axée sur la désertification pour chaque année ainsi que la moyenne annuelle sur les trois années. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Japon contribuent ensemble pour 70% du montant total notifié alors que la part de l'aide axée sur la désertification dans l'APD bilatérale totale est la plus forte pour l'Allemagne (suivie de l'Irlande, la Finlande, de la Norvège et des Pays-Bas). De plus, la Belgique et l'Espagne ont notifié un nombre relativement élevé d'activités. Les données fournies par les autres Membres semblent indiquer que les programmes relevant de l'APD bilatérale ne mettent pas l'accent sur la désertification. Globalement, l'aide axée sur la désertification représente 2% de l'APD bilatérale totale des Membres en 1998-2000.

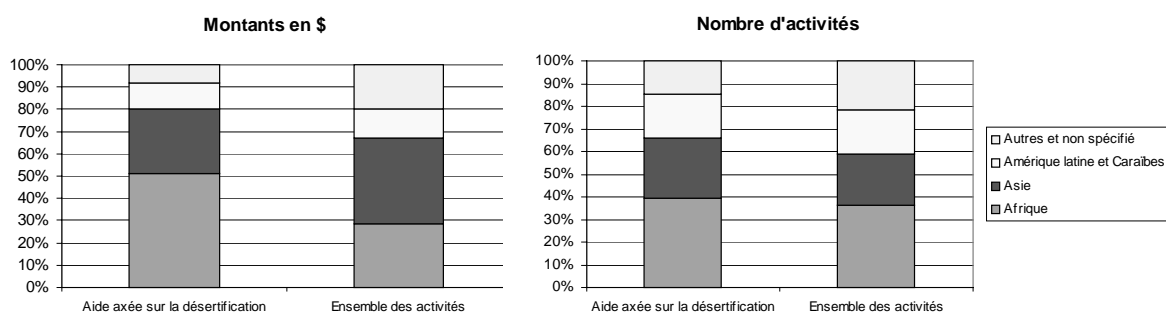
Le graphique 2.2 sur la ventilation géographique de l'aide axée sur la désertification indique qu'en valeur, cette aide notifiée par les Membres est destinée pour moitié à l'Afrique. A titre de comparaison, la part de cette région dans l'APD bilatérale totale est de 30%. Les données montrent donc que l'aide visant les objectifs de la NU-CLD est destinée en priorité à l'Afrique (bien que les autres régions ne soient pas oubliées), conformément à ce que prévoit la Convention. L'analyse pourrait être approfondie de manière à identifier les principaux pays bénéficiaires ou à calculer des agrégats concernant les «pays affectés» ou «les pays en développement affectés».

**Tableau 2.1 Aide axée sur la désertification par pays du CAD, engagements 1998-2000**

	1998	1999	2000	Moyenne annuelle 1998-2000		
	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	% de l'APD bilatérale totale	Nombre d'activités
Allemagne	496.5	298.9	189.0	328.1	10.7%	56
Australie	3.0	2.6	16.3	7.3	0.9%	6
Autriche	2.2	..	1.4	1.2	0.3%	4
Belgique	8.8	6.2	10.5	8.5	1.7%	74
Canada	11.6	2.7	25.8	13.4	1.2%	8
Danemark	14.2	0.0	0.4	4.9	0.7%	1
Espagne	0.4	11.8	24.7	12.3	1.2%	62
États-Unis	6.7	6.7	11.4	8.3	0.1%	7
Finlande	29.4	10.3	10.8	16.8	8.2%	24
France	48.6	9.5	10.7	22.9	0.9%	13
Irlande	2.7	3.6	6.9	4.4	9.5%	35
Japon	45.1	57.4	88.1	63.5	0.6%	267
Norvège	50.5	68.4	45.9	54.9	6.2%	152
Nouvelle-Zélande	0.4	0.1	0.1	0.2	0.2%	3
Pays-Bas	180.5	104.2	75.4	120.1	5.6%	179
Royaume-Uni	12.2	44.0	12.6	22.9	0.7%	14
Suède	22.4	20.3	6.4	16.3	1.7%	9
Suisse	18.0	33.1	17.8	22.9	3.4%	24
<b>TOTAL</b>	<b>953.3</b>	<b>679.8</b>	<b>554.1</b>	<b>729.0</b>	<b>2.0%</b>	<b>938</b>

**Note :** Pour le Danemark et la France, voir la note de bas de page 3 sur la couverture des données.

**Graphique 2.2 Aide axée sur la désertification par régions, engagements, moyenne 1998-2000**



Dans le cas de la Convention sur la lutte contre la désertification, les activités visant directement et explicitement la réalisation de programmes d'action régionaux, sous régionaux ou nationaux sont définies comme devant être marquées « objectif principal ». Il apparaît que les Membres n'ont pas fait cette distinction lors du marquage. Les informations descriptives des 943 activités ayant reçu la marque 2 ne font pas mention de programmes d'action. Cela est peut-être dû au fait que les titres/descriptions de projets permettent difficilement de fournir des informations précises à ce sujet, mais quoi qu'il en soit, ce résultat est surprenant dans la mesure où les programmes d'action nationaux sont présentés, dans la NU-CLD, comme la principale mesure de mise en œuvre.

### 3. Aide à l'appui des objectifs de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (NU-CDB)

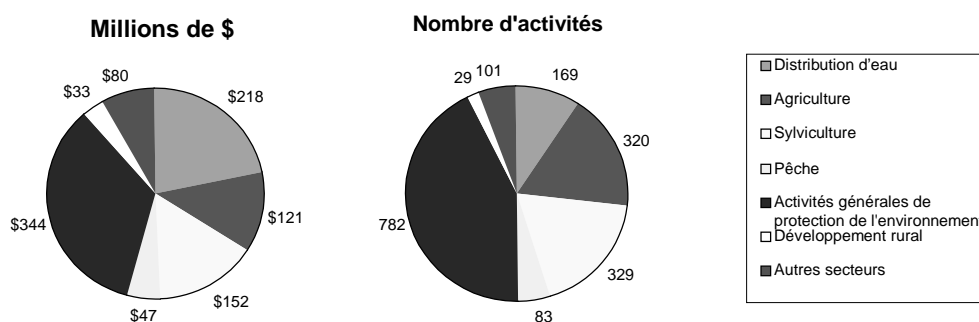
L'aide axée sur la biodiversité se définit par les activités qui favorisent au moins l'un des trois objectifs de la Convention : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques) ou partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Dix-neuf Membres du CAD ont notifié un total de 5439 activités individuelles d'aide axée sur la biodiversité en 1998-2000, pour un total de 3 milliards de \$ pour les trois ans.

Le graphique 3.1 représente la ventilation sectorielle des activités d'aide que les Membres ont notifiées comme visant les objectifs de la NU-CDB. En valeur, l'aide axée sur la biodiversité est essentiellement destinée aux secteurs de la distribution d'eau, l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les activités générales de protection de l'environnement, qui représentent ensemble plus de 90% du total. La ventilation sectorielle réalisée à partir du nombre d'activités notifiées indique que près de la moitié consiste en des activités générales de protection de l'environnement. A elles deux, la sylviculture et l'agriculture constituent plus d'un tiers du total. La concentration d'activités sous la catégorie des activités générales de protection de l'environnement s'explique par le fait que cette catégorie couvre par définition une grande partie des mesures de conservation de la diversité biologique spécifiées dans la Convention (par exemple les réserves naturelles et actions dans les régions environnantes et les autres mesures visant à protéger les espèces menacées dans leur habitat naturel). Dans les autres secteurs, l'aide axée sur la biodiversité relève plutôt des autres mesures de mise en œuvre telles que « l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité ».

Tous les donateurs font état d'activités générales de protection de l'environnement et la plupart d'entre eux d'opérations dans les secteurs de la distribution d'eau, l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Des activités d'aide axée sur la biodiversité ont également été notifiées dans d'autres secteurs très variés. L'aide axée sur la biodiversité représente une part significative dans les secteurs de la sylviculture (65%), la protection générale de l'environnement (32%), la pêche (26%) et, dans une moindre mesure, la distribution d'eau (9%) et l'agriculture (7%).

**Graphique 3.1 Aide axée sur la biodiversité par secteurs, engagements, moyenne 1998-2000**



Le tableau 3.1 donne une vue d'ensemble des données reçues. Il indique par donneur la valeur totale de l'aide axée sur la biodiversité pour chaque année ainsi que la moyenne annuelle sur les trois années. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Japon contribuent ensemble pour 57% du montant total notifié alors que la part de l'aide axée sur la biodiversité dans l'APD bilatérale totale est la plus forte pour la Finlande (suivie de la Norvège, de l'Allemagne, et des

Pays-Bas). De plus, la Belgique, les États-Unis et l'Espagne ont notifié un nombre relativement élevé d'activités.

Les données fournies par les autres Membres semblent indiquer que les programmes relevant de l'APD bilatérale ne mettent pas l'accent sur la biodiversité. Globalement, l'aide axée sur la biodiversité représente moins de 3% de l'APD totale bilatérale des Membres en 1998-2000.

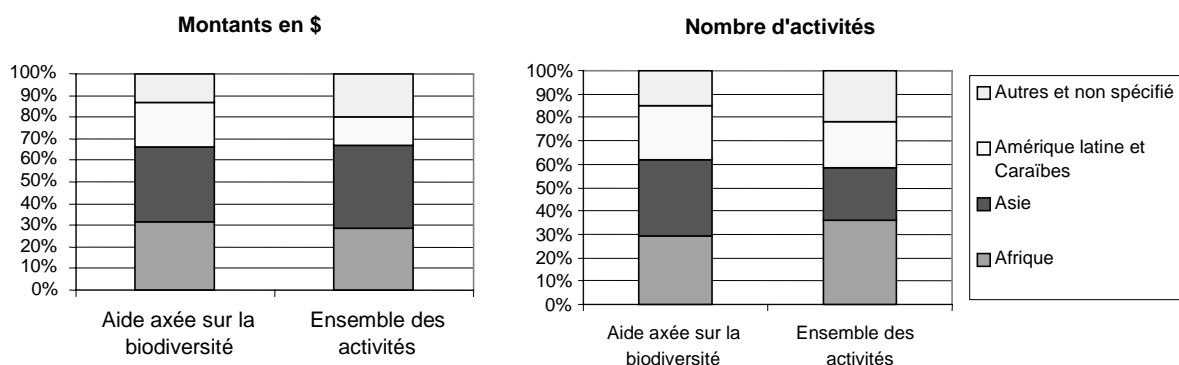
**Tableau 3.1 L'aide axée sur la biodiversité par pays du CAD, engagements 1998-2000**

	1998	1999	2000	Moyenne annuelle 1998-2000		
	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	% de l'APD bilatérale totale	Nombre d'activités
Allemagne	250.9	310.0	266.0	275.6	9.0%	71
Australie	8.4	29.3	26.0	21.3	2.7%	30
Autriche	1.8	..	4.1	2.0	0.5%	10
Belgique	20.7	14.5	23.4	19.5	3.9%	161
Canada	26.9	7.4	11.7	15.3	1.4%	12
Danemark	36.1	38.1	15.4	29.8	4.5%	11
Espagne	5.3	12.2	25.9	14.5	1.4%	86
États-Unis	65.9	99.8	86.8	84.2	1.0%	155
Finlande	29.2	21.7	23.8	24.9	12.1%	33
France	102.0	20.1	11.9	44.7	1.7%	36
Irlande	1.1	0.9	4.7	2.2	4.9%	11
Japon	163.7	125.1	143.6	144.1	1.4%	644
Norvège	76.0	116.6	80.9	91.2	10.3%	231
Nouvelle-Zélande	0.8	0.8	0.6	0.8	0.8%	8
Pays-Bas	203.1	133.8	103.9	146.9	6.9%	236
Portugal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%	0
Royaume-Uni	22.0	38.8	10.9	23.9	0.7%	25
Suède	52.1	46.0	16.8	38.3	3.9%	32
Suisse	26.6	12.2	8.9	15.9	2.4%	20
<b>TOTAL</b>	<b>1092.4</b>	<b>1027.3</b>	<b>865.5</b>	<b>995.1</b>	<b>2.7%</b>	<b>1813</b>

**Note :** Pour le Danemark et la France, voir la note de bas de page 3 sur la couverture des données.

Le graphique 3.2 ci-après représente la répartition géographique de l'aide axée sur la biodiversité. En valeur ainsi qu'en fonction du nombre d'activités, l'aide axée sur la biodiversité semble être assez équitablement répartie entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

**Graphique 3.2 Aide axée sur la biodiversité par régions, engagements, moyenne 1998-2000**



#### 4. Aide multilatérale en appui à la mise en œuvre des Conventions de Rio

Le tableau 4.1 ci-dessous présente les données, notifiées dans le Questionnaire du CAD, sur les contributions des Membres au Fonds pour l'environnement mondial (FEM - relatif aux Conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques ; 75% des contributions sont comptabilisables dans l'APD) et au Protocole de Montréal (indirectement relatif aux changements climatiques ; 100% des contributions sont comptabilisables dans l'APD) en 1998-2000. Sont également présentés les montants accordés au Mécanisme mondial de la NU-CLD. De plus, les Membres devaient indiquer s'ils avaient connaissance de tout autre organisation multilatérale qui devrait être couverte. La Suède et les Pays-Bas ont marqué des contributions générales à un certain nombre d'instituts de recherche agricole (respectivement 19 millions de \$ et 16 millions de \$).

**Tableau 4.1. Engagements d'APD multilatérale en appui aux Conventions de Rio, 1998-2000, millions de \$**

	Fonds pour l'environnement mondial			Protocole de Montréal			Mécanisme mondial	TOTAL 1998-2000
	1998	1999	2000	1998	1999	2000	Total 1998-2000	
Allemagne	83.0	79.5	34.4	6.3	15.1	14.6	0.1	232.9
Australie	20.4	-	13.4	2.7	2.7	2.5		41.7
Autriche	0.9	6.7	2.9	1.9	1.7	1.4		15.5
Belgique	8.6	-	7.1	1.9	1.9	1.6		21.0
Canada	7.7	7.0	17.0	4.3	4.7	4.5		45.0
Danemark	-	5.2	9.0	1.3	1.3	2.9		19.7
Espagne	3.1	3.0	-	4.6	4.5	4.5		19.6
États-Unis	35.6	125.6	26.9	28.0	34.5	26.9		277.5
Finlande	4.8	1.5	1.3	1.2	1.4	0.9		11.0
France	-	-	45.5	11.1	12.5	9.5		78.5
Grèce	1.0	0.9	0.8	0.7	0.0	0.6		4.0
Irlande	0.6	1.3	1.0	0.4	0.4	0.4		4.1
Italie	17.3	-	3.6	9.6	9.6	9.1		49.0
Japon	-	107.0	113.1	28.4	28.4	33.5		310.4
Luxembourg	-	-	-	0.1	0.1	0.1		0.4
Norvège	6.1	10.9	6.5	0.9	1.0	0.7	0.1	26.2
Nouvelle-Zélande	0.4	0.4	-	0.4	0.4	0.4		1.9
Pays-Bas	76.3	-	-	2.9	2.9	10.5		92.6
Portugal	1.0	1.0	0.9	0.5	0.5	0.6	0.1	4.5
Royaume-Uni	13.5	10.0	19.6	13.7	9.7	4.9		71.4
Suède	6.3	1.2	2.9	2.5	1.9	1.3	0.7	16.9
Suisse	5.5	4.1	5.0	2.3	2.3	1.9	0.2	21.2
<b>TOTAL</b>	<b>291.8</b>	<b>365.3</b>	<b>310.6</b>	<b>125.6</b>	<b>137.4</b>	<b>133.1</b>	<b>1.2</b>	<b>1364.9</b>

**Note :** Les données *en italique* ont été transmises par le PNUE.

Les engagements d'APD multilatérale en appui aux Conventions de Rio se sont élevés à 1.4 milliards de \$ sur la période 1998-2000, soit une moyenne de 450 millions de \$ par an. Bien que ces données doivent être prises en compte dans la présentation des statistiques sur l'aide totale des Membres à l'appui des Conventions, il faut aussi mentionner que cette aide multilatérale ne traduit pas des priorités politiques de la même manière que l'aide bilatérale. Pour le court et moyen terme, les contributions des Membres au budget des agences multilatérales dont ils sont Membres sont liées à leur revenu national (i.e. la part de chaque Membre au budget de ces agences est déterminée en fonction de son RNB) plutôt qu'à leurs priorités politiques.